

**Comité Technique de Réseau  
du 31 mai 2021**

**Déploiement du dossier comptable numérique**

## 1. Introduction

Le déploiement du dossier numérique à la DGFIP se scinde en 2 sous-projets : le dossier individuel administratif de l'agent et le dossier comptable numérique, ces deux projets étant adossés au module GAUdDI de SIRHIUS.

Le dossier numérique a fait l'objet d'une fiche présentée lors du GT OS du 28 mai 2019. A cette occasion, les principales fonctionnalités de cette application avaient été présentées, ainsi que sa généralisation à l'ensemble des directions de la DGFIP entre février et avril 2019. La perspective du déploiement du dossier numérique comptable avait également été annoncée. Les travaux de développement se sont poursuivis en lien avec le centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH) afin de sécuriser le dispositif et de préparer sa mise en production.

## 2. Présentation du dossier comptable numérique

Le dossier comptable numérique comprend les pièces justificatives de la paye au format dématérialisé, qui sont classées au fil de l'eau par les CSRH. Ces documents (arrêtés individuels, états liquidatifs individuels, pièces justificatives diverses transmises par les agents, etc.) sont également consultés par les services liaison rémunérations (SLR), qui procèdent ainsi au contrôle qui incombent au comptable assignataire de la paye.

Le dossier comptable numérique a fait l'objet d'une homologation par le bureau 2FCE-2A en octobre 2019. Celle-ci a permis de valider la solution GAUdDI. L'outil a été considéré comme fonctionnel et simple à utiliser tant par les CSRH que par les SLR. En outre, ces travaux d'homologation ont permis de consolider la conduite du changement sur les axes suivants :

- formation : dispense d'une formation outil d'une durée unitaire d'une demi-journée sur site au bénéfice des agents des CSRH ;
- documentation : supports aidant les gestionnaires des CSRH à classer les documents et fiches de procédure décrivant notamment les modalités de contrôle.
- assistance des gestionnaires à l'occasion de la mise en œuvre des procédures de contrôle.

## 3. Modalités de déploiement du dossier comptable numérique

Le dossier comptable numérique est déployé en 3 vagues successives en paye d'avril (SARH, RH1B ainsi que les CSRH d'Arras et de Saint Brieu), de mai (CSRH de Metz, Clermont Ferrand, Saint Etienne et Montpellier) et de juin 2021 (CSRH de Lille, Tours et Bordeaux). Il est alimenté de la majorité des documents comptables. Pour des raisons techniques, certains documents produits par l'administration, relatifs à la carrière des agents (exemples : notifications de nomination, de classement ou de titularisation) ainsi que les états liquidatifs à portée collective seront dans un premier temps adressés au format papier aux SLR. Le périmètre des documents comptables à dématérialiser et à déposer dans le dossier comptable numérique sera progressivement généralisé à l'ensemble des pièces justificatives transmises aux SLR. Ces travaux s'achèveront au premier semestre 2023.

Des audio-conférences hebdomadaires, dédiées au déploiement du dossier comptable numérique, ont été organisées afin d'accompagner les CSRH et de suivre l'avancement des travaux. Enfin, deux foires aux questions (FAQ) ont été mises à disposition via Nausicaa. Leur mise à jour est effectuée au fil de l'eau en fonction des questions remontées par les CSRH.